



La lettre des Amis du Patrimoine Rennais Mai-Juin 2019

ÉDITORIAL

Pour cet editorial, trois nouvelles retenues au cours de ce trimestre de mars à fin mai:

1/ En Assemblée Générale le 16 mars 2019 et en Conseil d'Administration qui a suivi, nous avons préparé **l'avis versé à l'Enquête publique PLUI par Les Amis du Patrimoine Rennais**. Vous pourrez le lire intégralement sur le site internet de l'association ou en annexe de cette "Lettre aux Adhérents". **En conclusion, nous insistons sur les points suivants :**

- Empêcher que les différences d'échelles entre les nouvelles constructions et celles qui subsistent soient trop manifestes, ce que nous dénonçons entre-autres par la pétition contre le projet d'immeuble de 7 étages rue Jean Guéhenno à l'initiative d'Archipel Habitat.
- Faire soumettre les plans de détail à des procédures de concertation particulières et demander une règle empêchant que de tels plans de détail viennent rompre une séquence urbaine de fait, en particulier dans les faubourgs anciens.
- Demander la suppression de tout "emplacement réservé" pour programme de logements, voire pour modification de voirie, quand ces emplacements concernent ou jouxtent des immeubles gratifiés de deux ou trois étoiles ou font partie d'un ensemble urbain ou d'une séquence urbaine.
- Demander la suppression de la notion "d'état sanitaire dégradé", sauf à en donner une définition claire et incontestable et à en confier l'appréciation à une instance neutre et compétente. Si cette notion était maintenue, elle devrait justifier non la destruction mais au contraire la préservation des immeubles patrimoniaux dotés de 3 voire de 2 étoiles.

2/ Les listes candidates aux Elections municipales de 2020 sont en train de se constituer.

L'association est déjà sollicitée pour des rencontres avec des postulants. La première s'est tenue le 13 mai. Le Conseil d'Administration a préparé un questionnaire qui sera remis à toutes les listes candidates qui solliciteront un entretien avec des représentants de l'association.

3/La gouvernance de l'association a urgemment besoin de s'étoffer.

J'ai déjà fait savoir au Conseil d'administration que je quitterai ma fonction et les instances de gestion à l'issue de cet exercice 2019-2020. Le patrimoine local remarquable ne sera respecté et bien pris en compte qu'à la condition que des citoyen(e)s continuent de veiller sur lui et de s'assurer que les traces glorieuses ou ordinaires des générations passées seront bien sauvegardées et mises en valeur.

Les Amis du Patrimoine Rennais, même s'ils n'étaient que 130 à jour de cotisation en 2018-2019, sont suivis sur la page Facebook par au moins 1300 personnes. Les médias citent régulièrement les APR que les décideurs essaient même parfois de récupérer. Hélas, ces derniers continuent trop souvent à prendre des décisions d'aménagement urbain défavorables à la préservation du patrimoine bâti et du bien vivre comme à celle des arbres et espaces naturels si précieux alors que le climat se dérègle.

Les idées que nous défendons sont de plus en plus partagées par la population mais nous avons besoin de plus de concours pour que les collectivités, qui ne peuvent plus nous ignorer, ne se contentent pas de nous écouter mais nous entendent.

Bien cordialement.

Le Président: Michel COIGNARD.

« L'Arbre dans la ville »

préparation de la Réunion du 25 Avril
« LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS »
Par Yves Lebouc et Michèle Chapin

1 – Analyse du contexte environnemental :

La proposition de la ville de créer cette commission est le résultat de plusieurs pétitions et oppositions diverses à l'abattage d'arbres dans divers quartiers de la ville.

- Nous rappelons **l'importance des arbres, et l'urgence à préparer l'avenir de la ville face au changement climatique qui déjà se fait sentir**. L'aménagement de même que les réaménagements de diverses rues, avenues... ne doit pas se limiter à réaliser des pistes cyclables, mais aussi à essayer de remédier aux îlots de chaleur (ombrage par des arbres), à déminéraliser les sols (enherbement, et cycle de l'eau)... À ce sujet **nous souhaiterions que l'exposition « La ville + 6° », sujet du mémoire de 2 étudiants de l'école d'Architecture de Rennes (en 2006 je crois) soit sortie des archives et devienne sujet de discussion avec les Rennais pour impliquer la population dans l'évolution et donc accepter les changements de notre environnement**.

Rôle des arbres :

- l'arbre améliore la gestion des eaux pluviales. L'imperméabilisation des sols empêche l'infiltration de l'eau qui ruisselle, engorge les égouts, les stations d'épuration, provoque des inondations sans recharger la nappe phréatique. Cette situation pourra s'aggraver avec la modification attendue des régimes des précipitations, en relation avec le changement climatique ;
- l'arbre outil de stockage du carbone atmosphérique qu'il stocke dans la biomasse et dans le sol ;
- l'arbre améliore la qualité de l'air (un alignement d'arbres réduit de 50% la concentration de particules fines dans les logements. Le feuillage absorbe de nombreux polluants gazeux (ozone, dioxyde de soufre...) ;
- l'arbre est un habitat, un écosystème, il est l'hôte et le refuge de très nombreux autres espèces de plantes, de mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de champignons, de mousses, de lichens ;

L'arbre, qu'il soit vivant ou mort, apporte au milieu et au sol une quantité importante de matière organique, il participe à la nutrition des autres espèces et donc à la vitalité de la biodiversité (pensons au développement de l'agroforesterie). Les botanistes évoquent maintenant le non-sens de la réglementation des plantations de compensation (métro, urbanisations diverses) **l'arbre est un écosystème et non un mobilier urbain**.

2 – Nos attentes quant à la commission :

Ne pas accepter une commission annexée au Conseil local de la biodiversité dont les actes ou propositions, depuis sa création, n'ont jamais été portés à la connaissance des Rennais. Il avait en projet l'élaboration d'une charte de la biodiversité et en réflexion une charte de l'arbre. Qu'en est-il ?

- Une nouvelle commission à l'image des concertations précédentes auxquelles plusieurs d'entre nous ont participé et qui n'étaient que des réunions illusoires, de projets déjà ficelés nous laisse sceptiques. Ces réunions n'ont abouti qu'à l'étouffement des propositions.
- Nous demandons une cartographie de la ville indiquant les différents espaces (bâti – jardins, parcs - espaces verts -autres espaces...) en 2000 et en 2016 par exemple pour voir concrètement les évolutions. Et aussi les inventaires que les services auraient réalisés.
- Nous demandons un travail avec les services de la ville concernant les aménagements urbains pour apporter, par un échange, le regard d'habitants investis dans le devenir de leur ville. Les services de la ville réalisent des documents de travail, des études qui peuvent être les bases des éléments de concertation car nos associations de bénévoles n'ont pas les moyens humains ou spécialisés pour faire ce travail.

Par exemple :

- ✓ Qu'en est-il du retour de l'enquête sur les arbres lancée par la ville, (le Rennais et autres documents distribués aux habitants) il y a environ 2 ans – les Rennais étaient amenés à signaler des « arbres remarquables » au service des jardins- ? Nous souhaiterions avoir un retour sur cet inventaire.
- ✓ Un inventaire des arbres pas seulement remarquables, mais aussi d'intérêt local a-t-il été complété comme on nous l'avait indiqué dans une précédente réunion ? **Il y aurait lieu d'avoir aussi un inventaire de tous les arbres publics et privés de tout le centre-ville ainsi que des quartiers du péricentre (Jeanne d'Arc – Fougères-Antrain – St Martin – bd de Verdun – Arsenal-Redon – Sacrés-Cœurs – Ste Thérèse)** car ceux-ci sont en grand danger du fait de l'urbanisation galopante et demandent une protection plus grande.

3 – Exigences

Qu'aucun permis de construire ne soit délivré avant que soit fait un état des lieux de la végétalisation de la parcelle à urbaniser. Et exiger du promoteur que son projet respecte et protège les arbres existants sur la parcelle.

- Demande d'un inventaire du patrimoine arboré public et privé et la reconnaissance que ces arbres font partie du patrimoine collectif des habitants.
- Que soit étudié, et pris au plus vite par notre maire, un arrêté soumettant à autorisation tout abattage d'arbre, privé ou public dans les zones urbanisées de la ville. Il s'agit là d'une mesure de « salubrité publique ». Plusieurs villes ont ce type d'arrêté.

Nous demandons que la ville reconnaisse « la déclaration des droits de l'arbre » (exemplaire remis à Mr Guillotin)

- Le 5 avril dernier, un colloque initié par l'association A.R.B.R.E.S. s'est tenu à l'Assemblée Nationale, ayant pour thème « **La protection des arbres remarquables, un combat pour tous les arbres** », en présence de 300 participants, botanistes, arboriculteurs, juristes... : un **mouvement qui vise à faire reconnaître les arbres comme des êtres vivants**. « Cette nouvelle reconnaissance s'avère indispensable pour stopper les coupes. Chaque jour nous recevons des alertes sur des projets de destruction » s'alarme George Feterman, le président. Une « **déclaration des droits de l'arbre** » a été votée par les participants en attendant qu'un texte de loi inscrive une protection dans le code civil.

Les arbres matures et la végétation urbaine sont les moyens les plus efficaces pour réduire le phénomène des îlots de chaleur urbains, alors que l'on sait combien le confort thermique estival va se dégrader « en 2050 la canicule de 2003 pourrait devenir la norme » d'après Jean Jouzel.

LA PREVALAYE

22/23
JUN
2019

22^e édition

Naturellement
DURABLE

JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS

www.patrimoinedepays-moulins.org

Il était une fois " LA PREVALAYE "

Aux origines

XVI^e : Prée Vallais, Château début XVI^e. Quatre belles avenues qui se réunissent en demi cercle devant le château, des douves et des talus formant un vaste quadrilatère accueillirent le roi Henri IV en 1598 ; en effet, celui-ci y séjourna après avoir signé l'Edit de Nantes...



Evènements remarquables

Le secteur de la Prévalaye reste pour Rennes un haut lieu de conflits militaires. Deux éruptions principales s'y sont manifestées

- sous la Convention (1795), au temps de la chouannerie. Le général Hoche général nommé commandant de la place de Rennes (1794) se méfie des bonnes volontés soudaines des chouans. Les principaux chefs de l'insurrection en Bretagne s'installent au château de la Prévalaye (début 1795). Hoche est offusqué de l'attitude d'une partie de la population rennaise qu'il dénonce ainsi : "je rougis d'avoir à vous dire qu'une infinité de personnes se rendent à la Prévalaye pour y faire la cour aux Chouans..." 125 chefs royalistes passent ainsi par le château, mais comme ils sont en désaccord, seulement 22 signèrent l'accord de la Mabilais. Les signataires y reconnaissent la République et renoncent à prendre les armes contre elle.

Pour la suite de l'histoire, s'inscrire à la Balade "La Prévalaye" dans le cadre de la Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins le Dimanche 23 Juin 2019 Rendez-vous à 14h30 devant la Clinique de la Sagesse – Place Saint Guenolé -

aux adresses courriel suivantes :

"amispatrimoinerenneais@gmail.com"

"coignard53@orange.fr"

COTISATIONS 2019
VOUS AVEZ OUBLIE DE LA REGLER ? ... PAS GRAVE DU TOUT !

MERCI aux adhérent(e)s qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2019 de l'envoyer dès que possible par chèque libellé au nom des APR à l'adresse :

"LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS"
13 Square Lucien Rose
35000 – RENNES

Tarifs inchangés :

- Normal : 10€
- Familial : 12€
- Soutien à partir de : 20€
- Moins de 25 ans : 5€

LES BREVES

❖ **RESTAURATION DE LA SALLE DE LA CITE (Voir Ouest-France 25/4/19) : La Bourse du Travail au début du XX^e siècle puis la Maison du peuple"**

Les Amis du Patrimoine Rennais se réjouissent particulièrement de la restauration des fresques de Camille Godet entourant complètement le rez de chaussée, classées au titre des Monuments Historiques. L'association réclame depuis plus de 7 ans la renaissance de ces toiles racontant en magnifiques illustrations, l'histoire de la construction de cette salle au travers de tous les métiers artisanaux intervenant. On y est presque ! *"Patience et longueur de temps font plus que force et que rage"*, comme l'écrit Lafontaine.

❖ **RECENSEMENT DES OISEAUX A L'INITIATIVE DE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O)**

Où sont les hirondelles, les martinets, les moineaux ?

Entre avril et septembre 2019, aidez la LPO à recenser les colonies d'hirondelles, martinets et moineaux afin de mieux les connaître et les protéger. Toutes les infos sur le site : www.ille-et-vilaine.lpo.fr

❖ **VIVE LE TRAIN ! LA SNCF OUVRE SES PORTES DU 13 AU 18 MAI 2019**

Horaires et inscriptions en ligne (limitées à 1000 places) sur le site "Vive le train !"

Les Amis du Patrimoine Rennais ont formulé près de la DRAC Bretagne en janvier 2017 une demande officielle de classement "Monument Historique" du poste Central d'Aiguillage de la gare de Rennes (1939 à 1941) (hors service depuis mai 2018); merveille technologique électro mécanique, unique en Europe. L'association nationale "Rail et Histoire" le considère comme le premier plus important dispositif de ce genre en France. A sauvegarder absolument !

Nous aurons tout prochainement l'occasion de vous en dire plus sur les obstacles à franchir pour parvenir à remotiver suffisamment les acteurs principaux : SNCF propriétaire, DRAC Organisme habilité pour délivrer le classement, Collectivités territoriales, gestionnaires et cofinanceurs potentiels et atteindre l'objectif :

**CLASSEMENT MONUMENT HISTORIQUE DU
POSTE D'AIGUILLAGE CENTRAL DE LA GARE DE RENNES.**

SIGNEZ ET FAITES SIGNER CETTE PETITION EN LIGNE

700 Signatures actuellement – il en faut 1000 de Rennais avant fin juin

Pour obtenir l'inscription du sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juillet 2019

Protégeons l'espace urbain à Rennes. L'immeuble J. Ferry doit s'intégrer à son quartier



Pétition à l'attention de Mme la Maire de Rennes.

Les Amis du Patrimoine Rennais, soutenus par beaucoup d'habitants, ont attiré votre attention sur des projets immobiliers qui par la densité, la hauteur ou la nature des bâtiments leur paraissaient incompatibles avec leur environnement urbain et naturel. Ils ont récemment manifesté leurs vives réserves concernant la tour envisagée à l'Hôtel-Dieu et plus largement lors de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, où les citoyens ont massivement et à juste titre critiqué des projets incongrus d'implantation de collectifs massifs dans des secteurs d'habitation de faible hauteur et de densité modérée.

Un exemple de ces errances est donné par le projet de construction d'un immeuble de 40 logements et 500 m² de commerce rue Jean Guéhenno dont la ville de Rennes a confié la réalisation à Archipel Habitat. Par trois étoiles, le plan local d'urbanisme signale comme très remarquables les immeubles mitoyens de la rue Jean Guéhenno. Il s'agit de constructions du XIX^{ème} siècle à rez-de-chaussée, un étage et combles. L'immeuble projeté doit comprendre 7 étages, soit une hauteur de plus de 26 m, pour plus de 3000 m² habitables sur une parcelle de 1500 m². L'aspect du bâtiment, selon le projet présenté aux habitants du quartier, paraît en outre peu cohérent avec l'existant ; les façades en béton ne manqueront pas en outre de donner une piètre image de l'architecture du logement social.

Pour nous, citoyens de Rennes, rien ne justifie un tel gabarit, une telle densité et une telle discordance avec l'environnement pour un immeuble de logements dans un quartier auquel tous reconnaissent une grande qualité patrimoniale et paysagère, qu'il convient de conforter près d'une station de métro fréquentée et d'un axe majeur d'entrée piétonne vers le centre-ville. On y retrouverait l'urbanisme erratique et débridé des années cinquante à soixante-dix, contre lesquelles l'équipe d'Edmond Hervé s'était élevée (Voir l'exposition en cours aux Champs Libres). De plus, face à la construction projetée, la Faculté de Droit, présente à Rennes depuis 1735, dispose d'un bâtiment emblématique de la Ville, dont le caractère de signal fort serait largement amoindri par la construction envisagée.

Nous vous demandons donc, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, pour permettre l'intégration harmonieuse de ces bâtiments dans le paysage remarquable du quartier, d'en ramener la taille au plus près de celle des immeubles de logements avoisinants (R+1+combles).

Annexe : Avis des Amis du Patrimoine Rennais – enquête publique PLUi – Texte après validation par le CA

Cf document pdf joint à cette lettre des APR